

• TOUT COMPRENDRE À...

La prime déménagement

Il s'agit d'une aide proposée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Sécurité Sociale Agricole (MSA), correspondant aux dépenses engagées durant le déménagement.

Demande de prime de déménagement

1136503

Merci de compléter également
un formulaire de déclaration de situation.

Art. L. 542-8 du code de la Sécurité sociale
Art. L. 351-5 du code de la construction et de l'habitat

> Merci de rappeler votre identité

Votre nom : _____ Votre prénom : _____
Votre date de naissance : _____ Numéro d'allocataire (si vous en possédez un) : _____

> Votre déménagement

Date du déménagement : _____
Coût du déménagement : _____
Avez-vous déjà obtenu une(des) aide(s) pour payer votre déménagement ?
Si oui, indiquez le montant global des aides obtenues : _____
Indiquez le nom et l'adresse des établissements ou organismes qui vous ont accordé ces aides : _____

> Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur lexactitude de cette déclaration et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.
Fait à : _____ Le : _____
Je déclare et j'atteste que je suis porteur du nom, prénom, qualité et adresse : _____
Signature de l'allocataire ou de son représentant

La CAF se réserve le droit de décliner toute demande au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle assuré par la Caisse de Mme prévue au chapitre II de l'avis de l'assurance. La CAF engage des poursuites pour la faute dans le cas où l'assuré aurait déclaré de fausses déclarations ou de fausses déclarations de fraude ou de fausses déclarations (Article L.351-1 du Code de la Sécurité Sociale - Article 441-1 du Code Pénal). La CAF peut également faire appliquer aux réponses faites sur ce formulaire une réclamation pour les dommages sous contractant auprès de l'organisme qui a trait votre demande. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a trait votre demande.

> Pièces à joindre à votre demande

= soit la facture acquittée de l'entreprise de déménagement précisant les adresses de prise en charge et de livraison ;
= soit les justificatifs des dépenses engagées pour votre déménagement (facture de location de véhicule, facture d'essence...).

S 7102h

Emplacement réservé à la Caf
W 1140001G Demande du 28/10/2012
DPD

Pour qui ?

3 conditions doivent être remplies pour en bénéficier :

- Avoir au moins **3 enfants** à charge
- Être **éligible** à l'aide personnalisée au logement (APL) ou à l'allocation logement à caractère familial (ALF) pour votre nouveau logement.
- Le **déménagement** doit avoir lieu entre le 1er jour du mois civil suivant le 3ème mois de grossesse et le dernier jour du mois civil précédent les 2 ans du dernier enfant.

Comment ça marche ?

La prime est fixée en fonction des **dépenses faites lors du déménagement**, dans la limite d'un plafond variant selon le **nombre d'enfants** à charge. Depuis le 1er avril 2020, le montant maximum de la prime est égal à 994,56€ pour 3 enfants à charge (82,88€ en plus par enfant supplémentaire).

Pour l'obtenir, il faut faire les démarches auprès de la **CAF** dans les 6 mois suivant le déménagement en envoyant les factures et justificatifs de frais liés.

👉 plus d'informations sur <https://www.caf.fr/>

papernest

